

L'honnête garçon, dans son service, s'était amassé, sous à son, quelques petites économies qu'il avait converties en quatre obligations sur l'emprunt de Lille (1860). Il n'hésita pas à courir en vendre une chez un changeur et fit parvenir une partie de la somme à sa mère.

Quelques jours après le tirage avait lieu : le numéro de l'obligation vendue sortait l'un des premiers de l'urne.

On juge du désespoir du pauvre garçon qui voyait ainsi une petite fortune lui échapper. Il tomba malade et fut quelque temps en proie à une surexcitation nerveuse qui donna de vives inquiétudes.

Complètement rétabli aujourd'hui, il s'est consolé de sa malchance par des témoignages d'estime qu'il a reçus de toutes parts et par les bénédictions que lui a fait parvenir sa vieille mère.

Quarante-trois condamnations, tel est le bilan judiciaire de trois accusés, G. Gilquin, V. Pollet et C. Caron, qui ont comparu avant-hier devant le tribunal correctionnel. Les deux premiers, G. Gilquin et V. Pollet, en résidence obligée à Roubaix, sont venus à Lille où ils ont été arrêtés. — Treize mois à Gilquin, et quinze mois à Pollet.

Ch. Caron, qui compte à lui seul 15 condamnations pour toutes sortes de délits, était en résidence obligée à Tourcoing, mais l'idée lui est venue de passer la frontière et de la repasser chargé de 38 kilos de tabac.

Il allait arriver à destination quand les douaniers de Watrellos sont venus tout détruire : chargement perdu, deux mois de prison et 725 fr. d'amende pour le fait de fraude et deux ans et cinq ans de surveillance pour la rupture de ban. Voilà, il faut le reconnaître, une expédition qui coûte cher.

Niek public, à son tour, les probabilités du temps pour le mois de mars. Le mois de février a présenté un temps mixte, accidenté, plutôt humide, agité, tempéré, que sec, calme et froid, avec bourrasques violentes et crues d'eau à la suite.

Les conditions astronomiques changent peu en mars, ce mois aura à peu près les mêmes caractères, mais plus accablés.

Des bourrasques ou tourbillons aborderont l'Europe occidentale au début des périodes suivantes, qui correspondent avec des groupements de points astronomiques, notamment celles du 26 février au 3 mars; du 13 au 18, du 26 au 31, et celles du 6 au 10 et du 21 au 24. Les trois premières périodes et la dernière seront marquées par des gros temps, qui se produiront successivement sur les côtes Britanniques, la mer du Nord, la Manche et l'Océan, puis après sur la Méditerranée.

Des perturbations, coups de vent, pluie, bruine ou neige se manifesteront successivement, suivant les contrées ou l'altitude, sur la France et sur les pays voisins, principalement sur la zone septentrionale et la zone centrale.

Durant la période du 4 au 12, les bourrasques domineront sur la mer du Nord, la Baltique ou la Méditerranée.

D'après ces données la première quinzaine sera relativement assez belle, sauf le début et la fin, notamment sur le sud-ouest et sur le midi.

La seconde quinzaine sera plus accidentée, particulièrement sur le nord et le centre.

Abaissement de température après les neiges et dans le voisinage des lunettes.

Neige probable vers les 1er, 15, 22, 28. Crues d'eau, deuxième et troisième dizaines. Coups de tonnerre épars vers les 8, 13, 15.

tebier, rue des trois Ponts, 70. — Victor Penhieu, rue des Langues-Haies, cour Durieux. — Adolphe Hendon, rue d'Arcole, 17, cour St-Léon. — Maria Vassonovska, rue des Langues-Haies, cour Durieux. — Jeanne Fourmentraux, rue de Lille, 230. — Frédéric Guisen, rue Bernard, 116.

Du 5. — Prosper Demey, rue Bernard, cour Mourant, 46. — Victor et Marie Torcy, jumeaux, rue de Mauluit. — Elise Desquiers, Grande-Rue, 81. — Marie Janssens, rue des Longues-Haies, 135. — Marie Delgrange, rue de Lannoy. — Georges Dulaurier, rue Jacquart, 30. — Rosalie Ottevaere, rue du Nouveau-Monde, fort Masure, 31. — Marie Mourias, rue de Lannoy, 247. — Jean-Baptiste Lobyn, rue des Longues-Haies, cour St-Amand. — Emile Mouchon, rue de la Redoute, 19. — Angélique Deveirman, rue Bernard, 84. — Corneille Willeleins, rue Bernard, cour Demaroq, 17. — Auguste Demeyere, rue Falton, 5. — Sidonie Dekoker, rue de la Perche, fort Sion, cour Briet. — Adolphe Charles, rue Ste-Thérèse, 15. — Polydar Poffliet, rue de la Chaussée, 10. — Eugénie Breanin, boulevard de Metz, 3. — Albert Paulus, rue Pellart prolongée, 101.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 4 mars. — Charles Carton, 43 ans, fleur, rue de Wasquehal. — Julie Lepers, 71 ans, ménagère, rue du Pile, 151. — Fernand Leclercq, rue des Fleurs, 35. — Cloris Florin, 53 ans, contre-maître, rue de l'Ommelet, 67. — Waelis, présenté sans vie, rue Pellart, 38. — Hector Snappe, 16 jours, rue de la Paix, cour Favier, 6. — Louis Montagne, 62 ans, fleur, rue Turgot, 20.

Du 5. — Elise Bayck, 7 mois, rue de la Planche-Trouée, cour Florin, 26. — René Schier, 29 ans, vicaire, rue de la Redoute. — Bohet, présenté sans vie, rue du Nouveau-Monde, fort Masure, 4. — Charles Seghers, 22 ans, tisserand, rue Blancheville. — Georges Huyghe, 4 mois, rue des Fondeurs, 57. — Édouard Vancloot, ans, rue de la Redoute, 37.

MARIAGES du 5 mars. — Louis Dusart, 38 ans, maître pisonneur, et Isamide Descarpentrie, 43 ans, sans profession. — Édouard Segard, 27 ans, homme d'équipe, et Maria Six, 20 ans, rattacheuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 4 mars. — Léon Rousseux, artiste musicien, et Marthe Picquot, sans profession. — Louis Destailleur, 24 ans, domestique, et Marguerite Heuz, 34 ans, ménagère. — Pierre Vannieuwenhuize, 22 ans, tisserand, et Rosalie Delgrange, 22 ans, pépinière. — Jean Crombel, 24 ans, mouleur, et Alphonsine Enstet, 38 ans, ménagère. — Ludovic Vrau, 23 ans, employé de commerce, et Aline Lefebvre, 30 ans, sans profession. — Adolphe Govaert, 23 ans, tisserand, et Stéphanie Brilléman, 33 ans, lardeuse de lin.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 mars. — Fleuris Delanoy, à Phalempin. — Amand Callenwaert, rue du Bus. — Fernand Leclercq, aux Cinq-Voies. — Elise Bourgeois, rue de la Laitte. — Camille Esqueton, au Risquons-Tout. — Julie Lefebvre, rue du Tilleul. — Gabrielle Verne, à la Blanche-Porte. — Blanche Vanness, au sentier de Roubaix. — Victor Vermeesch, à l'Épinette. — Clémence Bourdeau, au Blanc-Seau.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 mars. — Adèle Desplechin, 19 ans 9 mois, rue du Nord. — Jean-Baptiste Moraux, 2 ans, au Blanc-Seau. — Louis Aveirlant, 4 ans 11 mois, rue des Couloirs. — Marie Dutrieu, 73 ans, épouse de Louis Cateau, Petite-Rue des Pavannes. — Louis Vandecasteele, 64 ans, à l'Église-Notre-Dame. — François Dervaux, 71 ans, veuf de Marie Horent, au Pont-de-Neuville. — Eudoxie Honoré, 2 ans 4 mois, rue de la Laitte. — Louis Leruste, 46 ans 6 mois, époux de Julie Fremaux, rue de Tournai.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille SOHIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur René-Désiré SOHIER, vicaire de Notre-Dame, à Roubaix, décédé à Roubaix, le 4 mars 1877, dans sa trentième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service funéraires qui aura lieu le mercredi 7 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 57, à Roubaix.

Vous êtes aussi priés d'assister au convoi, service et inhumation solennels qui auront lieu à Bailleur, (paroisse Saint-Vaast), le lendemain Jeudi, à 10 heures du matin. — L'assemblée rue des Foulons, n° 26, à Bailleur.

Les amis et connaissances de la famille VANNACK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Edouard VANNACK, décédé à Roubaix, le 5 mars 1877, à l'âge de 4 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service funéraires qui auront lieu le mercredi 7 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 57, à Roubaix.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 8 mars 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur ROBERT-GALLICAN DESREUX, époux de Dame Joséphine GOLLIMBES, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1877, à l'âge de 61 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 7 mars 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur ROBERT-GALLICAN DESREUX, époux de Dame Joséphine GOLLIMBES, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1877, à l'âge de 61 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 8 mars 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur DÉsiré BÉSEME, époux de Dame Victoria HINET, décédé à Roubaix, le 8 mars 1875, à l'âge de 46 ans et 2 mois, et de Monsieur HENRI-VICTOR HINET, contrôleur des douanes en retraite, époux de Dame ROSALIE MOREL, décédé à Ham (Nord), le 23 mars 1872, dans sa 72^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 7 mars 1877, à 9 heures, 1/2 pour le repos de l'âme de Dame ROSALIE-MARIE TILLEUL, épouse de Monsieur Joseph RAS-SON, décédé subitement à Roubaix, le 4 février 1877, à l'âge de 72 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES RÉPONDRE. — Imprimerie Alfred Roboux. — Agit gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien.)

Cours public de Physique
Mercredi 7 mars, à 8 heures du soir.
Des piles à faible intensité et à longue durée; des piles pour l'horlogerie électrique et les signaux d'alarme d'incendie; de la tension et de la quantité d'électricité d'une pile.

Cours public de Chimie.
Jeudi 8 mars à huit heures du soir.
Des organes employés dans l'alimentation; des végétaux alimentaires; moines et tubercules et particulièrement pommes de terre et fécules.

Le cabinet de M^r ROBERT, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

CORRESPONDANCE
Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Rédacteur,
J'ai lu avec intérêt tout ce qui a été écrit à propos des écoles en projet; j'ai écouté un peu partout ce qui se dit en ville, et je crois pouvoir affirmer que la lumière est faite sur cette question.

Certainement le mobile premier de notre Administration est louable; elle veut avoir promptement des écoles pour recevoir tous les enfants de la ville; en cela, elle a raison, et tout le monde l'approuve.

Pour atteindre ce but, elle a pensé à faire construire par des tiers sur la base d'une location à payer par la ville. En cela elle s'est trompée, et tout le monde le blâme, non seulement pour le fait irrégulier d'avoir traité avec telle Compagnie, sans publicité, ni concurrence; mais aussi, et avant tout, pour la nature même du moyen qui est mauvais, onéreux pour les finances communales.

Je ne veux pas recommencer un débat épuisé, je ne fais que le résumer, et je dis :
Avec le système de location, pas de subsides possibles du gouvernement, ni à département, subsides assurés si la ville bâtit elle-même. Et si, pour les deux cas, ces subsides ont été de 47,000 francs, n'est pas permis de ne pas tenir compte de ces précédents.

Avec le système de location, indemnités considérables (25,000 francs par école) à payer à fin de bail, si la ville n'achète pas; et si elle achète, frais de mutation encore considérables.
Dans l'un et l'autre cas, débours en pure perte que la ville évite en bâtissant elle-même.

Donc :
Il ne faut pas louer.
Il faut bâtir.
Mais on n'a pas d'argent pour bâtir, et l'on veut des écoles tout de suite...
Que l'on fasse un appel public aux entrepreneurs, comme le dit votre numéro du 4 courant, et l'on verra s'il ne s'en trouve pas disposés à accorder à la ville un long crédit, à intérêt modéré.

Cet appel sera entendu, j'ai plus d'une raison de le croire.
S'il ne l'était pas, alors, mais alors seulement, et comme pis-aller, s'il ne survient aucun autre moyen moins onéreux, on pourra se résigner au système de location.

Dans l'état des choses, une administration qui passerait outre, encourrait une bien grave responsabilité.
Voilà la seule conclusion logique de tout ce débat, et cette lettre, dont je vous demande l'insertion dans votre journal, n'est que l'écho du sentiment public.

Agrez, Monsieur le Rédacteur, etc.
Un contribuable.
Roubaix, le 5 mars 1877.

La Gazette de Tourcoing publie cette lettre :
Monsieur le Rédacteur,
La Gazette a accueilli, à différentes reprises, des lettres sur la question du gaz. Permettez-moi, aujourd'hui, d'ajouter quelques réflexions à ce qui a déjà été dit sur cet important sujet.

On sait que le Conseil municipal, dans sa séance du 6 février dernier, a voté définitivement la mise en régie du gaz, pour le compte de la ville. Ce vote va donner lieu à une série de formalités administratives, dont les premières commenceront cette semaine. En effet, c'est jeudi prochain, 8 mars, que se feront simultanément deux enquêtes ordonnées par M. le Préfet du Nord. L'une a pour but de prendre l'avis des habitants sur une demande d'acquisition d'un terrain, formée par le Conseil municipal, pour y ériger une usine à gaz; l'autre est une information réglementaire de commodo et incommodo nécessaire par cet établissement, qui se trouve classé dans la catégorie de ceux réputés dangereux et insalubres.

À la veille de ces deux premières enquêtes, il semble utile d'attirer sur elles, l'attention publique, et de rappeler les faits et les incidents, qui ont marqué l'étude et le vote de cette laborieuse question du gaz, d'autant plus qu'elle doit entraîner pour la ville une dépense estimée maintenant à 2,250,000 fr. — les intérêts non compris, dont la Caisse communale sera seule responsable.
Étudiée d'abord au point de vue d'un renouvellement de contrat et d'un renouvellement de tarif, la question du gaz aurait été résolue dès 1866, si des exigences, d'une nature plutôt méticuleuse que raisonnable, n'avaient compromis les succès des premières négociations. Elle fut reprise, en 1876, par une nouvelle Commission, qui semble s'être plus préoccupée de faire triompher l'idée d'une exploitation par la ville, que de poursuivre un arrangement sérieux

et profitable pour tous, soit avec les concessionnaires actuels de l'éclairage, soit avec tout autre compagnie gazière.

Le vote du 3 octobre dernier, qui consacrait le principe de la régie du gaz pour le compte de la ville, avec cette réserve toutefois, que cette décision n'engageait pas définitivement le Conseil municipal, fournit le sujet d'une discussion publique. Dans une série de lettres, qui ont paru dans ce journal, un industriel s'attacha à démontrer, combien une telle entreprise peut-être précieuse pour une ville manufacturière, comme l'est celle de Tourcoing, et il n'hésita pas à signaler à la consommation industrielle le péril qu'il y aurait pour elle d'être subordonnée aux caprices souvent arbitraires d'une administration communale, qui, de sa nature, est instable, mobile et dont les changements de personnes peuvent amener aussi les changements de tarifs.

Emme de l'opposition, que son projet rencontrait en dehors du Conseil municipal, la Commission déclare ne vouloir pas prendre part à la polémique et par un communiqué, qu'elle fit insérer dans l'Indicateur, elle s'engagea à publier tous les documents relatifs à cette affaire, afin que l'opinion publique put, au jour de l'enquête, se prononcer en parfaite connaissance de cause.

Quelques jours à peine nous séparant de la date de l'enquête, et l'on peut constater, que les seules communications officielles se bornent jusqu'à présent, pour la plus grande partie du public, à quelques extraits choisis et destinés à produire une impression favorable, qui ont été pris dans le volumineux rapport, lu au Conseil, le 16 janvier dernier, et qui conclut à la nécessité d'un emprunt de 2,100,000 fr., pour donner suite au projet d'exploitation.

Cependant, il y a un autre rapport, également adopté par nos Conseillers municipaux, qui propose d'augmenter de 12 années, le terme fixé pour le remboursement de l'emprunt et d'en élever en même temps le chiffre primitif, puis un travail complémentaire, toujours sur la même question, dont le public ignore la teneur.

Il est à remarquer que les conclusions de ces divers rapports, ont toutes été adoptées, sans avoir été discutées. Cette absence de discussion, en présence d'une des questions les plus considérables pour une ville, pourrait paraître inexplicable, si on ne savait, que, dans la séance du 6 février notamment, l'attitude courtoise et le ton autoritaire de certains membres de la Commission du gaz n'en avaient été la cause; l'accueil fait à une simple demande d'ajournement du vote en fournit, d'ailleurs, une preuve suffisante.

Je n'entends pas apprécier, ici, la conduite du Conseil municipal en cette circonstance, je veux seulement constater ce fait : c'est que la Commission, contrairement à sa promesse, n'a pas publié tous les documents, dont le public devrait avoir connaissance, avant le jour de l'enquête.

Il me semble que cette réserve et ce silence sont commandés par les changements qu'on a été forcé d'introduire dans le projet primitif.

Il serait, en effet, par trop pénible pour une Commission, qui prétend avoir étudié sérieusement cette question du gaz, de venir reconnaître publiquement que les calculs produits dans son premier rapport, reposent sur des données incomplètes et en partie erronées, et que le bénéfice de 97,788,49 fr., annoncé comme résultat annuel et certain de cette exploitation, ne peut plus être assuré maintenant.

C'est pourquoi, on se garde de rectifier les erreurs de chiffres, qui existent dans l'avant-projet fourni par l'ingénieur chargé de l'établir, de relever les oublis et insuffisances notoires pour certaines évaluations figurant au compte de frais d'exploitation; de signaler enfin que, par suite de l'augmentation du chiffre de l'emprunt proposé tout d'abord, toute l'économie du projet se trouve bouleversée et qu'il en résulte un amoindrissement considérable du bénéfice.

On ne manquera, sans doute, pas de dire que la majoration du chiffre primitif de l'emprunt a été motivée par l'avis officiel du relevement à 0,33 c., avec suppression de toutes les primes, du prix du gaz, à partir du 1^{er} mai prochain. On ajoutera que la somme demandée en plus, doit servir à indemniser les consommateurs de gaz, qui seront lésés dans leurs intérêts, pendant deux ans, pourvu qu'ils s'engagent à devenir plus tard les abonnés de l'usine municipale; comme si une semblable mesure, dans les conditions où on entend la restreindre, pouvait être légale et sanctionnée par l'Administration supérieure.

Qu'on le sache bien, une ville ne saurait avoir pour ses administrés deux poids et deux mesures. Or elle indemniserait indistinctement tous les consommateurs de gaz, qui auront été lésés, ou elle n'en indemniserait aucun. Quant à cette prétention de dicter aux abonnés l'obligation de se fournir de gaz à l'établissement communal, elle est absurde et insoutenable.

En effet, tout engagement, en matière commerciale ou industrielle, suppose un contrat, qui oblige réciproquement les parties engagées. Or, l'expérience prouve que cette réciprocity d'obligations n'existe aucunement entre une ville et ses administrés. Dans de telles conditions, comment peut-on raisonnablement prétendre, que ceux-ci soient les seuls engagés? Une ville autorisée à exploiter, à titre de service public, soit une distribution d'eau soit une distri-

bution de gaz, ne sera jamais censée faire acte de commerce. Elle pourra proposer ou établir des tarifs, mais elle ne sera pas tenue d'en garantir le maintien, pas plus qu'elle ne sera rendue responsable des préjudices causés par une insuffisance du débit, ou la mauvaise qualité de la marchandise fournie.

Les industriels, consommateurs de gaz, doivent donc, dès maintenant, envisager la situation, qui leur sera faite, lorsque la ville exploitera elle-même le gaz. Si déjà, en vue d'une indemnité problématique, puisqu'elle repose sur des bénéfices incertains, on leur propose d'aliéner leur liberté, que leur adversaire-là, lorsque l'usine municipale fonctionnera? Il n'est pas difficile de le prévoir. Si, mécontents de la qualité du gaz fourni, ou du prix auquel il leur sera vendu, ils veulent le fabriquer eux-mêmes, ils en seront certainement empêchés, sous prétexte que la salubrité publique et l'hygiène, condamnant ces sortes d'établissements, il ne saurait être permis de laisser augmenter dans la ville le nombre des gazomètres. On invoquera alors les précautions hygiéniques, mais, au fond, ce sera l'intérêt de l'exploitation communale; qui fera prendre cette mesure arbitraire.

Je ne crois pas me tromper, en disant que l'augmentation du terme de remboursement et du chiffre de l'emprunt, proposé en dernier lieu, afin de pouvoir indemniser les consommateurs de gaz, n'est qu'un expédient destiné à procurer la somme reconnue aujourd'hui nécessaire à la réalisation du projet d'exploitation, d'indemnités, il n'y en aura point, on peut en être certain à l'avance.

Quant on considère attentivement cette question du gaz, quand on raisonne les chiffres du devis produits dans le rapport du 16 janvier, lorsque enfin, on voit la Commission chargée de cette étude, trancher imperturbablement toutes les difficultés du métier, sur un avant-projet, dont les plans sont incomplets et subitot certainement de profondes modifications, on est tenté de se demander, si les personnes qui composent cette Commission, sont bien compétentes en cette matière? Il n'est plus permis d'en douter. Cette Commission elle-même vient de déclarer que sa compétence est incontestable, puisqu'elle compte parmi ses membres un architecte et un industriel fabricant lui-même son gaz... Pour ma part, j'avoue très-humblement que j'ignorais jusqu'à présent, qu'il suffisait d'être architecte pour posséder l'universalité de la science. Il doit donc être entendu maintenant qu'un architecte peut tout aussi facilement déterminer le prix de revient d'une fabrication quelconque, qu'établir le devis de la première construction venue.

Quant à l'industriel fabricant lui-même son gaz, je doute fort qu'il se rende à l'appel patriotique, si chaleureusement adressé aux consommateurs de gaz par M. le Rapporteur, et qu'il sacrifie ses cornues et son gazomètre, pour devenir l'abonné de la Ville.

La conclusion pratique, à tirer de ce qui précède, est celle-ci :
Les industriels, pour éviter toutes surprises, ont intérêt à s'opposer au projet d'exploitation du gaz par la Ville, jusqu'à ce qu'il leur ait été prouvé par une adjudication publique, qu'aucune compagnie gazière n'accepte les prix et conditions, proposés par le rapport du 16 janvier, ou pour se réserver leur entière liberté d'action, ils doivent sans retard déposer leur demande, pour être autorisés à établir, quand ils le voudront, un gazomètre particulier.

D'ailleurs, s'il est vrai qu'au prix de vente moyen de 0,19,656, le mètre cube, l'exploitation du gaz procure annuellement à la Ville un bénéfice de 25 0/0, les industriels, tant soit peu importants, auraient tort de ne pas fabriquer eux-mêmes leur gaz d'éclairage, puisque, pour eux, ce bénéfice atteindrait 35 et même 40 0/0, n'ayant aucune freinte à subir du fait de la canalisation.

Agrez, Monsieur le Rédacteur, mes saluts empressés.
F. DEBUCRY, manufacturier.
Tourcoing, le 5 mars 1877.

FAITS DIVERS
— Parmi les grandes curiosités qui figurèrent à l'Exposition universelle de 1878, nous pouvons citer dès aujourd'hui, dans la section maritime, un bateau qui a été taillé d'une seule pièce dans une bille d'acajou qui ne pesait pas moins de 15,000 kilogrammes.

Ce bateau mesure 7 mètres de longueur sur 1 mètre 50 de large, et 90 centimètres de profondeur. Exécuté d'après le plan et sous la direction du chef d'une exploitation de bois au Guatemala, il a été taillé à la hache et évidé à l'herminette, travail pour lequel les indigènes du Guatemala n'ont pas de rivaux.

Ce bateau, s'il faut en croire la légende, aurait servi au président Juárez pour traverser la rivière du Guianien lorsqu'il était poursuivi par les troupes de Maximilien, pendant la guerre du Mexique.

Contrairement aux bruits répandus hier, ce n'est pas Mme de Montmorency, mais Mme de Montebello qui a été brûlée vive. Vers deux heures du matin la marquise seule dans la chambre à coucher de son hôtel, rue Loyauté, lisait, étendue sur un fauteuil devant la cheminée, lorsque le feu se communiqua à ses vêtements. Aux cris poussés par Mme de Montebello, une domestique accourut et chercha à éteindre les flammes. Ses efforts furent inutiles. Il fallut arracher la robe, les jupons, le

corsage, et avec les lambeaux d'étoffe enflammées, des lambeaux de chair vive se détachèrent. Pendant deux jours, la marquise endura les souffrances des plus atroces.

Deux médecins veillaient sans cesse à son chevet; mais tous les soins devaient rester sans résultat. Avant-hier, à deux heures de l'après-midi, la malade rendit le dernier soupir. La marquise de Montebello était la fille de Joseph Périer et la sœur de Madame d'Aulé, morte subitement, il y a quelques semaines, dans le quartier des Champs-Élysées. Elle avait 61 ans.

L'Estafette annonce que M. Emile de la Bédollière, rédacteur du National, vient d'être frappé d'une attaque de paralysie.

On écrit de Milan au journal l'Italie :
— Mlle Lionetta Lusignea Comanè, fille de feu Léon VII, ex-roi d'Arménie, qui mourut l'année dernière de misère et de faim à l'hôpital Majeur, s'est fiancée ces jours-ci à un ouvrier marbrier.

GODEFROY A LA ROQUETTE. — Godefroy a été transféré mardi de la Conciergerie au dépôt des condamnés, où il doit attendre l'arrêt de la Cour de cassation relativement au pourvoi qu'il a formé. Le condamné, à son arrivée à la Roquette, a subi de terribles épreuves, qui ne sont que le prélude de celles qu'il aura à supporter au moment de son départ pour la Nouvelle-Calédonie. Dès qu'il a eu franchi le seuil de la Roquette, et avant même les formalités de l'écrou, Godefroy a été dépouillé de ses vêtements, il dut prendre le bain réglementaire, endosser le pantalon et la veste grise; on fit tomber ses favoris sur ses cheveux dans la salle commune, parmi les criminels de tous les degrés.

La Roquette est une prison cellulaire, mais les détenus comme à Ste-Pélagie, se trouvent réunis pendant la durée du jour. On y travaille dans de vastes ateliers à la fabrication des cartons à chapeaux, des lanternes dites vénitienes, des abat-jour, etc.; aux heures de récréation, les prisonniers jouent aux dames, aux dominos, aux échecs, ou se livrent à la lecture des livres conservés dans la bibliothèque et dont la garde est confiée à un prisonnier.

Aussitôt qu'un homme est condamné, il cesse de bénéficier des faveurs accordées aux prévenus. Quelle que soit sa situation de fortune, il est obligé de se conformer aux règlements. Ses repas qu'il se faisait apporter par un traiteur du voisinage, lui sont servis maintenant par le cuisinier de la Roquette. On ne fait d'exception que pour les condamnés à mort.

La seule distraction qu'il puisse procurer, c'est de fumer, car dans toutes les prisons de la Seine, même à la Roquette, l'usage du tabac est toléré.

M^{me} Godefroy a vu le condamné la veille de son départ de la Conciergerie, et depuis, elle vit avec ses enfants à Neuilly. On la dit malade.

— LA VITESSE DES TRAINS EN FRANCE.
— On nous communique un travail très-intéressant, le tableau comparatif de la vitesse des trains en France. Le voici :

Distance	Durée du trajet	Vitesse à l'heure
1 ^o Paris à Bordeaux. 573 kil.	9 h. 10	63 kil.
2 ^o Calais à Paris. 297 —	5 h. 59	50 —
3 ^o Paris à Angers. 308 —	5 h. 25	57 —
4 ^o Paris à Soissons. 105 —	1 h. 50	57 —
5 ^o Paris à Marseille. 863 —	16 h. 25	53 —
6 ^o Paris au Havre. 228 —	4 h. 20	52 —
7 ^o Paris à Lille. 270 —	5 h. 30	50 —
8 ^o Paris à Limoges. 400 —	7 h. 50	50 —
9 ^o Paris à Avricourt. 110 —	2 h. 25	45 —
10 ^o Paris à Charleville. 256 —	5 h. 30	45 —
11 ^o Paris à Belfort. 443 —	10 h. 20	43 —

C'est donc entre Paris et Bordeaux qu'existent les trains les plus rapides de France. Ils laissent loin derrière eux ce qu'on appelle le « rapide » de Paris à Marseille.

CHOSSES ET AUTRES
On demandait à une portière des nouvelles de son mari, qui était un peu souffrant la veille.
— Qu'est-ce qu'il avait donc, le pauvre cher homme ?
— Oh ! pas grand chose; il avait le cœur un peu barbouillé. Mais je lui ai fait prendre une bonne tasse de camomille, et ça l'a remis d'aplomb !

On félicitait un avocat, qui venait de faire acquiescer un affreux gredin, cité en cour d'assises.
— Vous avez été sublime, lui disait-on.
— Oui, répondit-il. Mais si, au lieu d'avoir à présenter la défense, j'avais eu à soutenir l'accusation... ah ! j'aurais bien été autre chose.

NOUVELLES DU MATIN
Paris, 5 mars 3 h.
Le gouverneur général de l'Algérie, communique aux journaux une note officielle disant qu'il convient de prévenir le public contre les exagérations des annonces de la société des mines de Colo.
La note du gouverneur nous est communiquée par le ministère de l'Intérieur.

Une énorme quantité de neige est tombée à Kichéuf. Toutes les communications sont interrompues.

NOUVELLES DU SOIR
Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui :
Arrêtés nommant des percepteurs.